

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 07 -2015

SEANCE du jeudi 26 Février 2015

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 9

L'an deux mille quinze et le jeudi 26 février 2015 à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, C. TRUCH, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absents excusés : Danielle BLANC, Jean CORDIER

Secrétaire de séance : Céline TRUCH

Objet : Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres l'obligation d'un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixée par l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir évoqué le diagnostic communal, les orientations générales sont ensuite exposées par le Bureau d'Etudes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que les objectifs chiffrés tels qu'ils sont définis dans le document joint.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le jeudi 26 Février 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

